

## Gestion des problèmes liés aux conditions de courses défavorables

Lorsque les conditions climatiques ou d'autres événements créent ou ont créé des conditions de courses inéquitables ou rendant le bassin impraticable, le comité d'équité peut apporter des modifications au déroulement de la compétition, notamment concernant le programme et/ou le système de progression prévu. Il choisit et propose alors la solution la plus appropriée, sans priorité ni exclusive, parmi les suivantes :

### Adapter les horaires de la compétition

- a. Suspendre la compétition lorsque que les conditions de course sont inéquitables ou le bassin impraticable et proposer un nouvel horaire des courses.
- b. En cas de conditions défavorables connues avant l'heure des courses :
  - Reporter les courses jusqu'à ce que les conditions redeviennent favorables.
  - Avancer les courses (commencer à 7 h au lieu de 9 h, par exemple, si l'on sait que les conditions seront plus clémentes à cette période). Cela nécessite de pouvoir avertir les délégués des clubs au préalable.
- c. Déplacer ou supprimer certaines courses importantes du programme, pour gagner du temps et pouvoir placer les courses les plus importantes aux horaires les plus favorables.

### Utiliser les possibilités du bassin

- a. Utiliser les couloirs présentant les conditions les plus équitables lorsque le bassin le permet.
- b. Modifier l'attribution des couloirs en plaçant, dans les couloirs les mieux protégés, les meilleurs équipages en fonction de leurs classements à l'issue des précédentes courses du système de progression.  
Si deux équipages ou plus ont obtenu le même rang lors du tour précédent (par exemple chacun a gagné sa série qualificative), leurs couloirs sont alors déterminés au temps ou, à défaut, par tirage au sort.  
Dans les séries qualificatives où les équipages sont placés en fonction d'une hiérarchie préliminaire (championnats de zone par exemple), le placement dans les meilleurs couloirs respectera cette hiérarchie.
- c. Diminuer la distance de course en fonction des possibilités du bassin.

### Modifier le système de progression

- a. Annuler un niveau de courses du système de progression (par exemple les demi-finales) lorsque les conditions actuelles ou prévisionnelles indiquent qu'il ne sera pas possible de courir pendant une période de temps significative.  
Dans ce cas, la composition des courses à venir de chaque épreuve sera déterminée à partir des résultats des courses déjà courues. Si le bassin le permet, il pourra y avoir plus de six équipages dans chaque course.
- b. Appliquer un système de parcours contre la montre, course par course, en n'utilisant que certains couloirs. Par exemple, s'il y a quatre séries qualificatives dans le programme initial, il y aura quatre parcours contre la montre séparés avec un classement pour chacun d'eux.
- c. Utiliser un système de progression autre que celui prévu initialement en se servant des résultats du ou des tours précédents pour le placement dans les courses.

### Classer les concurrents en fonction des résultats des tours précédents

S'il est avéré qu'il sera impossible de courir les finales, ou bien un ou plusieurs niveaux de courses du système de progression, le classement des concurrents se fera en se servant des résultats du ou des précédents niveaux du système de progression de chaque épreuve.

Par exemple, si à l'issue des demi-finales, les finales ne peuvent être courues, le classement final des équipages sera fait en utilisant les places puis les temps de parcours des demi-finales.

### Exemple : Tableau de classement avec demi-finales :

Rang	Mode d'attribution		
1	Premier temps	des vainqueurs	des demi-finales
2	Deuxième temps	des vainqueurs	des demi-finales
3	Premier temps	des deuxièmes	des demi-finales
4	Deuxième temps	des deuxièmes	des demi-finales
5	Premier temps	des troisièmes	des demi-finales
6	Deuxième temps	des troisièmes	des demi-finales
7	Premier temps	des quatrièmes	des demi-finales
8	Deuxième temps	des quatrièmes	des demi-finales
9	Premier temps	des cinquièmes	des demi-finales
10	Deuxième temps	des cinquièmes	des demi-finales
11	Premier temps	des sixièmes	des demi-finales
12	Deuxième temps	des sixièmes	des demi-finales

Le même type de tableau sera appliqué si, à l'issue des séries, ou des quarts de finale, ou encore des tiers de finale, aucune autre course ne peut être courue.

### Informations aux équipages

Les délibérations du comité d'équité seront portées le plus rapidement possible à la connaissance des équipages par voie d'affichage sur les panneaux de résultats situés au bord du bassin, ou par tout autre moyen de communication utilisé pour communiquer avec les délégués de clubs.